



C'est avec un immense honneur que nous félicitons les récipiendaires suivants :

Catégorie « Intercoopération »

Présentée par la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches

Coopérative des consommateurs de Ste-Foy

M. Raymond Lapointe, directeur général

Catégorie « Excellence Juliette-Bonneville »

Présentée par la Ville de Lévis

Madame Lucie St-Gelais

Présidente de la Coopérative de consommateurs de Ste-Foy

Qui est Juliette Bonneville?

Mme Juliette L. Bonneville est née dans Portneuf. Toute sa vie adulte sera en effet consacrée à militer dans l'action catholique et le laïcat chrétien, pour la justice sociale et le développement coopératif. Un de ses premiers emplois est d'ailleurs celui d'administratrice régionale (région de Québec) de la Jeunesse ouvrière catholique (JOC).

On la retrouve au début de la révolution tranquille présidente permanente de JOC et responsable du service de préparation au mariage pour le diocèse de Québec. Rapidement, elle devient responsable et trésorière de ce service pour tout le Canada francophone.

Après un déménagement à Rimouski au début des années 60, elle s'engage rapidement dans le mouvement coopératif en siégeant au conseil d'administration de l'Association coopérative féminine et à la coopérative d'alimentation. Elle participe à un mouvement de modernisation de cette entreprise qui, de magasin coop 'La ménagère', devient une coopérative régionale de consommateurs connue sous le nom de Coopgro, puis sous celui de Cooprix. Encore une fois, on reconnaît ses capacités puisqu'elle est élue au conseil d'administration de l'Institut de promotion des intérêts des consommateurs (IPIC), un organisme provincial qui, à toutes fins pratiques, est l'ancêtre de l'Office de protection des consommateurs. Elle devient par la suite présidente provinciale de l'Association coopérative féminine du Québec et elle est déléguée au conseil d'administration du Conseil de la coopération du Québec pendant plusieurs années.

Ces nombreuses responsabilités coopératives ne l'empêchent pas de continuer à militer à l'Action catholique et de siéger au conseil d'administration du Centre des services sociaux de Rimouski.

Toute son action à cette époque est bénévole.

Au milieu des années soixante-dix, nouveau déménagement, à Trois-Rivières cette fois. Elle prend de nouveaux engagements mais dans la fidélité à son parcours passé.

Cette fois-ci, elle travaille comme permanente du Mouvement des travailleurs chrétiens pour la région de Trois-Rivières puis animatrice responsable de l'information, du recrutement et de la coordination des activités de participation des membres à la Coopérative régionale des consommateurs du grand Trois-Rivières. Elle est rapidement nommée directrice générale de cette coopérative. En même temps, elle siéger au conseil d'administration de la Fédération des magasins coop et de la Société de développement des coopératives.

À travers ses nombreuses responsabilités, elle trouve le temps d'être boursière de l'UNESCO pour un stage d'études en France sur les coopératives de consommation et de participer à une mission d'études sur les expériences coopératives et syndicales en Israël.

Après la perte de la fédération du secteur de l'alimentation, elle déménage au Québec. Cette fois, elle est choisie pour être la coordonnatrice du Groupe de gestion coopératif et communautaire. Elle deviendra, par la suite, en février 1985, directrice générale de la Coopérative de développement régional de Québec. C'est elle et son équipe de pionniers qui, dans une large mesure, va mettre au point le modèle de coopérative de développement régional : une structure coopérative, enracinée et portée par les coopératives de la base, ouverte à des partenariats avec les organismes privés et publics voués

au développement économique et social du milieu et de la région et centrée sur le soutien des groupes engagés dans une démarche d'organisation en coopérative.

En 1989, ses compétences en animation et en regroupement de ressources, son expérience multisectorielle, son engagement indéfectible dans la promotion de la formule coopérative ont fait qu'elle a été choisie uniquement pour devenir directrice générale du Conseil de la coopération du Québec.

Elle devenait donc la personne qui devait redonner une véritable cohésion au mouvement coopératif québécois autour du Conseil de la coopération. Elle avait le défi de briser les solitudes sectorielles, de redonner confiance à la base et de replacer le mouvement coopératif parmi les outils structurants du développement du Québec.

Les États généraux de la coopération, le Sommet sur l'éducation coopérative et les réalisations importantes qui en ont découlé comme la création de la Fondation pour l'éducation à la coopération ont permis, entre autres, d'atteindre les objectifs fixés. En 1994, elle aurait donc pu prétendre à un repos bien mérité. Fidèle à elle-même, elle a préféré plonger dans un nouveau monde. Avec un groupe de pionniers comme elle, elle a mis sur pied une coopérative de services à domicile, celle du Cap-Diamant qu'elle animait toujours en 2000.